

**Conseil Municipal**  
**21.06.2012**  
**Procès Verbal**

---

*Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN*

*Présents : COURBIER – GRAS – DEL CONFETTO – COMTE – GARD –  
BELLAGAMBA – GUILLEMET – FRANCE – HLYWA – GARCIA – MALACHANNE  
MERLE – PERTUS – RIOS – ROUQUETTE – ROUX – SINET*

*Procurations : GRAVEZAT a donné procuration à COURBIER  
AYMARETTI a donné procuration à PERTUS  
GAUFFROY a donné procuration à GARD*

*Excusée : ALLARD.CROUZET*

*Absente : TEYSSIER.JAVEL*

*Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la procédure en appel devant le tribunal administratif de Marseille du jugement rendu dans l'affaire Haicheur (feux d'artifice de 2005) par le tribunal administratif de Nîmes, il convient de prendre une délibération*

- autorisant le Maire à faire appel*
- désigner le SCP Margall pour intervenir dans ce sens au TA de Marseille.*

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil*

- du résultat de l'enquête IEM (eau – air – sol) qui fait apparaître une non pollution de ces éléments*
- de l'absence de décision du tribunal administratif concernant le permis de construire de l'usine Sita sud.*

